

Marché de gré à gré.



NO 77
P. 10
3

Entre les soussignés :
M^{re} Poncet Maire de la Commune de Saint-Honoré,
agissant au nom et pour le compte de la dite Commune

Et M^{re} Corricelli Finant, tailleur de pierres demeurant à
La Moire

Le marché suivant a été arrêté, mais ne sera valable
qu'après approbation par les autorités compétentes.

M^{re} Poncet Maire, ayant proposé à M^{re} Corricelli de faire
la fourniture d'un bassin en pierre de taille à la Commune de
Saint-Honoré, celui-ci a accepté et les parties sont convenues
que M^{re} Corricelli s'engage à fournir à la Commune de
Saint-Honoré un bassin en pierre de taille de Fontenat aux
conditions suivantes :

— Le bassin en dalles pierre de taille de première qualité bien
homogène sans gelivure, ni veine ou délit mesurera en vide
quatre mètres soixante dix centimètres (4^m, 70) de longueur, un mètre
(1^m, 00) de largeur et quatre vingt centimètres (0^m, 80) de hauteur.
Il sera divisé en deux compartiments par une dalle transversale
de 1^m, 00 x 0^m, 80. Ces dalles recevront une taille à la bouche avec
avec rebords sur toutes leurs faces apparentes qui seront bien dressés.
Elles mesureront quinze centimètres (0^m, 15) d'épaisseur. Leur nombre
sera de quatre ou cinq au maximum pour chaque longueur de
5^m, 00 des grands cotés du bassin. Quant aux petits cotés et à la
dalle séparative ils seront monolithes.

— Le bassin comportera un triumphant en même pierre ayant
recevra même taille. Il mesurera trente centimètres de largeur (0^m, 30)
dix-huit centimètres d'épaisseur (0^m, 18), un mètre soixante quinze
(1^m, 75) de longueur totale et se terminera en pointe de diamant.

Exécution à la Moire
à 0,10 par mètre carré (1900) c-18
Payer 0,10 par mètre carré pour les travaux
Secours compris

Suivant croquis ci-dessous. Il ne pourra pas être en plus de deux parties.

— Tous les trous et entailles nécessaires pour emplacement et scellement des loupes destinées à relier les différentes parties de l'ouvrage seront ménagés sur le champ supérieur des dalles. Il en sera de même des rainures de joints et pour ornières de communication entre compartiments dans la dalle séparative du bassin. Le triomphant recevra le percement nécessaire pour passage de la colonne montante en tuyau plomb de 30/44.

Toutes les faces des dalles seront taillées bien d'épouse de manière à ne nécessiter aucune retouche à la pose.

— M. Corricelli s'engage à faire la fourniture de ce bassin pour le trente un juillet mil neuf cent vingt au plus tard, terme de rigueur. Il sera pris à Verdun, mais chargé par lui sur les transports de la Commune.

— Le prix de cette fourniture est fixé à la somme de Mille cent francs (1100^f,00), que la Commune paiera à M. Corricelli dès réception de son travail par l'Architecte.
Fait à La Hauc, le dix huit mai, mil neuf cent vingt.

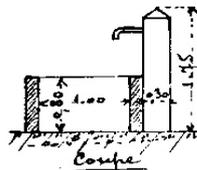
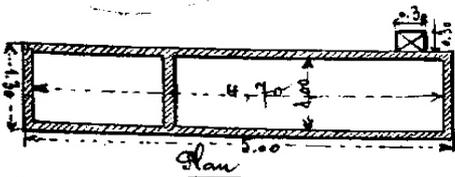
Le Maire de La Hauc, M. Honoré

J. Honoré

Corricelli Vincent

L'Architecte,

J. Accetti



Vu et a